

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etait absente : Céline VÉRON.

OBJET : Finances - Décision modificative n° 3 – EHPAD - Exercice 2023.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2023 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 288 200 €	(+) 2 000 €
Investissement	(+) 2 000 €	

En fonctionnement :

Une augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 288 k€.

La principale évolution concerne l'ajustement de la masse salariale (+ 240 k€). Elle est complétée par celle des frais de blanchissage du linge (+ 28 k€), des admissions en non-valeurs (+16 k€), de l'entretien du matériel informatique (+ 3 k€) et de la redevance versée à Angers Loire Habitat pour la résidence César-Geoffray (+ 1 k€).

Une augmentation des crédits de recettes pour un montant de 2 k€.

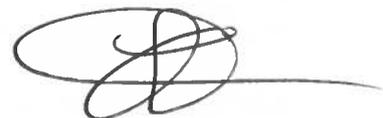
Il s'agit de l'ajustement du remboursement des frais engagés à la résidence Gaston Birgé pour le compte de la cuisine centrale.

En investissement :

L'augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 2 k€ correspond à l'ajustement des crédits inscrits pour le remboursement des dépôts de garantie aux résidents.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 3 de l'exercice 2023 des budgets des EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffray.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	288 200,00	2 000,00
TOTAUX GENERAUX	288 200,00	2 000,00

Investissement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	2 000,00	0,00
TOTAUX GENERAUX	2 000,00	0,00

**EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	22 000,00	
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais		2 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	40 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61561	Entretien et réparations - Informatique	2 800,00	
		6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non valeur	5 600,00	
Total				70 400,00	2 000,00
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	200 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	6132	Locations - Locations immobilières	1 000,00	
		6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non valeur	10 800,00	
	Total				217 800,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				288 200,00	2 000,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-141-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Geoffray	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00
	Total			2 000,00	0,00
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				2 000,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-141-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023